

CONTRATS DE DÉNEIGEMENT

**L'opposition officielle vote pour un trottoir bien déneigé plutôt que deux trottoirs mal déneigés dans les rues locales**

**Longueuil, 17 juin 2020** — Une majorité d'élu.e.s composée de Longueuil Citoyen, d'Option Longueuil et 4 indépendants ont adopté au dernier Conseil de la Ville de Longueuil 3 contrats de déneigement avec l'option de déblayer un seul trottoir dans les rues locales. Il s'agit d'une des options aux contrats qui peuvent être modifiés chaque année.

L'objectif est de permettre aux équipes de se concentrer sur le déneigement d'au moins un trottoir sécuritaire et accessible à tous pour toutes les rues locales alors qu'actuellement les 2 trottoirs sont souvent impraticables. Il est important de rappeler que le déneigement des 2 trottoirs est maintenu dans toutes les rues collectrices, les rues avec des arrêts d'autobus et les corridors scolaires. Seules les rues locales sont visées par les amendements apportés aux contrats.

« Depuis 7 ans, le Plan de déneigement de la Ville de Longueuil promet aux citoyens que les deux trottoirs dans les rues locales seront déneigés et sécuritaires, mais dans les faits les citoyens sont souvent forcés de marcher dans la rue parce qu'aucun des deux trottoirs n'est praticable. Si on peut se concentrer sur le déneigement d'un seul trottoir, mais bien le faire pour qu'il soit sécuritaire, alors ça sera un gain pour tous les citoyens, peu importe leur condition », de déclarer le conseiller municipal et Président de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, Benoît L'Écuyer.

La conseillère municipale, Colette Éthier, confirme de son côté que la prochaine année servira de test et que les élu.e.s s'engagent à réévaluer la situation dès l'an prochain si les gains escomptés sur la qualité du déneigement ne se concrétisent pas comme prévu.

« Avec l'état du déneigement sur la plupart des trottoirs dans les rues locales au cours des dernières années, l'hiver représente un défi pour les déplacements de tous les citoyens. Est-ce qu'on peut espérer améliorer les choses avec au moins un trottoir bien déneigé plutôt que deux mal entretenus? C'est mon souhait! Mais peu importe les options exercées aux contrats, un ou deux trottoirs, nous avons un réflexe citoyen à développer pour inclure les personnes à mobilités restreintes. Quel que soit le bilan de l'an prochain, mes collègues m'ont assuré leur soutien si nous devons exercer à nouveau les options aux contrats de déneigement ou bonifier nos pratiques. D'ici là, on consultera les représentants des organismes de défenses des personnes en situation de handicaps pour s'assurer d'adopter les solutions qui s'imposent dans tous les scénarios », a déclaré Madame Colette Éthier.

Le conseiller Michel Lanctôt souligne de son côté qu'il arrive déjà que la Ville doive sacrifier un des deux trottoirs en cours d'année pour effectuer le déneigement dans les rues locales.

« L'an dernier, en cours de saison, on a dû abandonner le déneigement d'un des deux trottoirs parce que les entrepôts à neige étaient pleins et qu'on ne pouvait pas souffler toute la neige sur les terrains privés. Même si en théorie, on dit déneiger les deux trottoirs dans toutes les rues résidentielles, en pratique, on n'y arrive pas chaque année. Essayons pour l'an prochain de nous concentrer sur le maintien d'un trottoir dans les rues locales dès le début de la saison et évaluons les résultats. Ça ne pourra pas être pire que les années précédentes », selon Michel Lanctôt.

### **Un seul soumissionnaire conforme par contrat**

La valeur des 3 contrats de déneigement octroyés hier totalise près de 95 000 000\$. Sur une possibilité de 11 soumissionnaires, seulement 4 ont effectivement déposé une soumission et pour chacun des contrats un seul soumissionnaire a été jugé conforme. Une situation qui préoccupe le chef de l'opposition de la Ville de Longueuil, Xavier Léger.

« Ce n'est pas normal qu'une ville de la taille et de l'importance de Longueuil se retrouve avec si peu de soumissionnaires pour des contrats aussi importants. Est-ce qu'on devrait se considérer chanceux d'avoir obtenu au moins une soumission conforme par contrat? Qu'est-ce qu'on aurait fait l'hiver prochain si un des secteurs de déneigement n'avait reçu aucune soumission conforme? » s'est questionné le chef de l'opposition.

Ce dernier a souhaité que le Bureau de l'inspectrice contractuelle de Longueuil puisse examiner le processus d'octroi des contrats de déneigement pour s'assurer que les pratiques de la Ville favorisent la compétition entre les soumissionnaires.

### **Trois avis de propositions**

Les conseillers Colette Éthier et Benoît L'Écuyer ont déposé trois avis de proposition sur lesquels le Conseil de Ville devra voter le 7 juillet prochain.

Madame Colette Éthier propose le déploiement d'une campagne de communication sur le déneigement et le soufflement de la neige sur les terrains privés. Elle souhaite également que le conseil attribue un mandat à la Commission du transport actif et de la circulation afin qu'il révise les montants attribués au titre des contraventions pour l'interdiction de stationner certaines nuits au cours des opérations de déneigement, en diminuant le montant de l'amende pour une première infraction et en l'augmentant pour les cas de récidive.

Monsieur Benoît L'Écuyer propose que soit désignée une personne-ressource au sein du Comité technique sur les opérations de déneigement afin que l'ensemble des élus soient en mesure de pouvoir lui communiquer leurs observations et suggérer des améliorations.